

RAPPEL INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Le Bureau de la Fédération des TPE vous invite à participer à sa 11^e call conférence

Le jeudi 18 juin de 15h à 16h.

Lors de cette crise sanitaire, une fédération professionnelle a été montrée du doigt : la filière assurances à laquelle on reproche la faible participation au fonds de solidarité nationale !

Nos législateurs au Sénat dans le cadre d'une PPL proposent de faire évoluer le droit : venez écouter

Vincent SEGOUIN, Sénateur de l'Orne

Pour la présentation de leur proposition de loi sur les assurances au Sénat

Déposée le 16 avril 2020 par Jean-François HUSSON, Vincent SEGOUIN, Catherine DUMAS et plusieurs de leurs collègues, cette proposition de loi vise à tirer les conséquences de la crise sanitaire du Covid-19 concernant la prise en charge des pertes des entreprises. Elle tend ainsi à instaurer une couverture obligatoire des entreprises par les assurances pour les pertes générées par une menace ou une crise sanitaire grave, ainsi qu'à permettre le financement de cette couverture obligatoire par un fonds de l'État.

Le texte prévoit :

- la couverture obligatoire des entreprises, dès lors qu'elles souscrivent un contrat de protection de leurs biens, contre les pertes d'exploitation générées par les mesures prises dans le cadre d'une menace ou d'une crise sanitaire grave ;
- une définition des pertes d'exploitation : elles correspondraient à la baisse du résultat de l'entreprise pendant la période couverte par les mesures prises dans le cadre de la menace ou de la crise sanitaire par rapport au résultat moyen constaté lors des trois derniers exercices clos ;
- une franchise à la charge des entreprises, comprise entre 10 et 30 % des pertes ;
- afin de limiter les difficultés de trésorerie des entreprises, une obligation pour les compagnies d'assurance de verser les indemnisations dans un délai de 30 jours après la fin de la période couverte par les mesures prises dans le cadre de la menace ou de la crise sanitaire ;
- le financement de cette couverture obligatoire par une cotisation additionnelle au contrat principal ;
- afin de limiter le coût de cette cotisation additionnelle, le soutien d'un fonds de l'État pour les assureurs ;
- l'attribution annuelle d'un minimum de 500 millions d'euros à ce fonds, sous la forme d'un prélèvement à opérer sur les cotisations acquittées dans le cadre des contrats d'assurance sur les biens.

Intervenants :

Bernard SPITZ, ancien président de la **Fédération Française d'Assurances**

Viviane CHAINE RIBEIRO , ancienne présidente **du Syntec**

Jean-Pierre CHEDAL, vice-président du **GNI**

Guy GIQUELLO, président honoraire de la **FTPE**

Modérateur Alain GOURNAC, sénateur honoraire

Et Les élus du bureau de la FTPE, les entrepreneurs TPE, artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

Merci de nous envoyer vos questions par mail avant le **18 juin**
Le bureau de la Fédération des TPE

Inscriptions : contact@ftpe-france.fr ou guy.giquello@ftpe-france.fr